

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018.**

L'an deux mille dix-huit, le 11 du mois de Décembre, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle polyvalente, La Caillère St Hilaire, le Lundi 17 Décembre 2018 à 20 h.

**PRESENTS** : Mme TRIGATTI, Mr de BEAUSSE, Mr PEAUD, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr PUAUD, Mme RAUD, Mme de la TOUR, Mme BOUSSEAU, Mr TURCAUD.

**EXCUSES**: Mr CHUPEAU, Mme PAJOU, Mme ROUSSEAU, Mme RAGOT, Mr MATHONNEAU, Mme PAJOU Françoise a donné procuration à Mr PUAUD Maurice.  
Mr CHUPEAU Henri a donné procuration à Mme SALLÉ Patricia.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 Novembre 2018 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 27 Novembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG LA CAILLERE: PRESENTATION.
- 2- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG LA CAILLERE : SUBVENTION DETR.
- 3- RENOUELEMENT DES DROITS DES LOGICIELS.
- 4- RENOUELEMENT DES ASSURANCES EMPLOYEURS.
- 5- BUDGETS : DECISIONS MODIFICATIVES.
- 6- DEMANDE D'ACHAT D'UN CHEMIN RURAL COMMUNAL.
- 7- CHAUDIERE : ACCORD DE NEGOCIATION.
- 8- RUE DU ROC : MAITRISE D'ŒUVRE.
- 9- ETUDE DIAGNOSTIC RESEAU ASSAINISSEMENT ET EAU PLUVIALE : CHOIX DU CABINET.
- 10- SUBVENTION COMITE DES FETES.
- 11- QUESTIONS DIVERSES.

**2018-12-01 AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG LA CAILLERE: PRESENTATION.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission de travail du centre bourg de La Caillère s'est réunie cet après-midi avec la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ilot démoli.

Les premières esquisses de cet aménagement sont présentées au Conseil. Le retour est plutôt positif sur le traitement général de l'espace. Néanmoins un travail sera à faire sur les matériaux qui semblent disparate et trop divers (pavés enherbés, moellons, pavés en pierre de différentes couleurs). L'espace sera retravaillé pour être totalement plane malgré un dénivelé important. Un mur de soutènement en fond de parcelle aura le double rôle de permettre techniquement un espace plat et d'habiller le fond de l'espace en le délimitant. Le mur sera d'environ 2.50 m mais seulement 1m50 sera visible et habillé de pierre.

**2018-12-02- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG LA CAILLERE : SUBVENTION DETR.**

Madame le Maire explique que le projet de revitalisation du centre bourg de Saint Hilaire se met en place et débutera dans l'année 2019.

La traversée de l'agglomération de LA CAILLERE sur le territoire de la commune de LA CAILLERE ST HILAIRE n'est pas sécurisée. Notre bourg est un nœud routier où se croisent les RD 19, RD 8, RD 31, RD 23 et la RD 112. Le bourg est très circulé, les usagers ne respectent pas les limitations de vitesse et une grande place est laissée à l'usage des véhicules. Ainsi le piéton a peu d'espace de

cheminement. Pourtant les nombreux commerces de la commune (comme le signaler la CCI dans son étude) mériteraient une accessibilité piétonne de qualité.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention DETR 2019, sur leur grand projet de revitalisation du centre bourg à hauteur de 30 % du montant des travaux estimé à 850 000 € HT soit 255 000 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DEMANDE l'aide financière de la DETR/DSIL sur son projet de revitalisation global du centre bourg de La Caillère.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

#### **2018-12-03- RENOUELEMENT DES DROITS DES LOGICIELS.**

Madame le Maire informe que les logiciels de la mairie sont sur un système de contrat d'acquisition. Ségilog nous propose le renouvellement de ce contrat afin de bénéficier de nouveau logiciel régulièrement et de l'assistance technique. Le coût annuel est de 3 520 € HT dont 3 168 € HT sont payable en investissement. Pour info lors du dernier renouvellement en 2015 le montant s'élevait à 3 310 € HT dont 2 979 € HT sont payable en section d'investissement.

Cela nous permet de récupérer la TVA sur une partie de cette prestation. Les produits SEGILOG donnent entière satisfaction autant dans l'utilisation que dans la réactivité de la mise à jour.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce contrat pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE le renouvellement du contrat d'acquisition des logiciels de Ségilog pour un montant de 3 520 € TTC annuel.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

#### **2018-12-04 RENOUELEMENT DES ASSURANCES EMPLOYEURS.**

Les Collectivités locales n'ont pas accès aux remboursements de la sécurité sociale pour leur personnel titulaire CNRACL. Ainsi en cas d'arrêt maladie le traitement du fonctionnaire continue à être versé sans contrepartie : à plein pendant 3 mois, à demi pendant 9 mois et plus de traitement au bout d'un an.

Afin de sécuriser cette situation la commune prend une assurance qui procède au remboursement des traitements après 15 jours d'arrêt de carence.

La compagnie AXA nous propose le renouvellement de ce contrat à hauteur d'une cotisation annuel de 6.73% pour le personnel titulaire CNRACL et 1.65% pour le personnel IRCANTEC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE le renouvellement du contrat d'assurance du personnel à hauteur de 6.73 % pour le personnel titulaire et 1.65 % pour le personnel IRCANTEC.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

#### **2018-12- 05- BUDGETS : DECISIONS MODIFICATIVES.**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que des décisions modificatives sont nécessaires sur les budgets Lotissement et Assainissement afin de finaliser des écritures d'ordre budgétaire.

Elle présente les décisions modificatives suivantes :

#### **2018-12-05A – BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Sur le budget assainissement les écritures d'ordre induites par le remboursement de la TVA des travaux de la lagune nous impose l'ouverture des crédits en section d'investissement de 4 000 € en dépenses et en recettes comme suit :

## REMBOURSEMENT DE TVA

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 000.00 €</b>		<b>4 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°1 du budget assainissement comme décrit ci-dessus.
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

### 2018-12-05B- BUDGET LOTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°2.

Sur le budget lotissement des vergers les écritures d'ordre de fin d'année nécessite la modification des crédits comme suit :

#### ECRITURE DE STOCKS 2018

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	41 135.30 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 135.30 €</b>
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	41 135.30 €	0.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 135.30 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 135.30 €</b>	<b>41 135.30 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3555 : Terrains aménagés	0.00 €	41 135.30 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 135.30 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-168748 : Autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	134 534.47 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>134 534.47 €</b>
R-276348 : Autres communes	0.00 €	0.00 €	93 399.17 €	0.00 €
<b>TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>93 399.17 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 135.30 €</b>	<b>93 399.17 €</b>	<b>134 534.47 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>41 135.30 €</b>		<b>41 135.30 €</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°1 du budget Lotissement des vergers comme décrit ci-dessus.
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

### **2018-12-06 - DEMANDE D'ACHAT D'UN CHEMIN RURAL COMMUNAL.**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Mr et Mme Marc Saint Georges Chaumet. Ceux-ci étant propriétaires de deux parcelles de champ séparées par un ancien chemin rural en état d'abandon demande l'acquisition de celui-ci.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE la vente de ce chemin rural pour un prix de 2 € le m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre (si nécessaire) et de notaire seront également à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

### **2018-11-07- CHAUDIERE : ACCORD DE NEGOCIATION.**

Madame le Maire et Mr Yves PICANT explique qu'à la suite des dysfonctionnements de la chaudière à pellets de la salle municipale, une analyse juridique de la situation a été réalisée. Ainsi les moyens d'actions de la commune dans ce dossier ont été clairement établis. Il s'avère que la solution la plus rapide pour tous, reste la négociation. Ainsi une réunion avec les principaux protagonistes de ce dossier a été provoquée. A l'issue de cette rencontre, un accord de négociation a été trouvé : Mr Yves PICANT donne lecture de l'accord au Conseil Municipal.

Ainsi lors du prochain conseil municipal des propositions pour remplacer la chaudière seront présentées. L'objectif commun étant d'avoir remplacé la chaudière avant la fin de la campagne hivernale.

### **2018-12-08 RUE DU ROC : MAÎTRISE D'ŒUVRE.**

Mme le Maire informe que Mr Damien Verronneau, Géomètre a été sollicité pour nous accompagner dans la maîtrise d'œuvre de la réfection de voirie de la Rue du Roc.

Les missions proposées sont les suivantes :

- Projet et estimation des travaux en concertation avec la commune (AVP).
- Dossier de consultation des entreprises.
- Direction des travaux.
- Suivi financier de l'opération.
- Assistance aux opérations de réception.

Pour cette mission de maîtrise d'œuvre Mr Damien VERRONNEAU nous propose un taux de rémunération de 4.4% du montant des travaux déterminé au stade AVP.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de Maîtrise d'œuvre de Mr Damien VERRONNEAU pour la rue du roc.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

### **2018-12-09- ETUDE DE DIAGNOSTIC DES RESEAUX ASSAINISSEMENT ET RESEAUX EAUX PLUVIALES.**

Dans le cadre du suivi de nos réseaux et au vu des exigences en matières environnementales actuelles, il est nécessaire pour la commune de La Caillère St Hilaire de faire réaliser une étude diagnostic. Cette étude permet de repérer les défaillances du réseau (canalisation). Ainsi nous souhaiterions faire réaliser cette étude avant les travaux de renouvellement du réseau assainissement prévus lors de l'aménagement du centre bourg de La Caillère.

Lors du dernier Conseil Municipal c'est le cabinet SICAA qui a été retenu. Sur conseil du service de l'eau des modifications ont été demandées à la SICAA dans son offre de prix afin d'anticiper les éventuels besoins.

Un nouveau bordereau de prix est présenté au Conseil. La SICAA suite à un effort commercial conserve le même prix sur cette nouvelle proposition.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de la SICAA pour un montant de 24 920 € HT.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

## **2018-12-10 SUBVENTION A L'ORGANISATION DES FETES COMMUNALES POUR LE COMITE DES FETES.**

Le comité des fêtes de La Caillère sollicite une subvention annuelle de 500 € afin de soutenir le fonctionnement de l'association.

De plus, comme habituellement le Comité des Fêtes demande une aide supplémentaire correspondant à la participation pour moitié à la facture de toilettes publiques mobiles de la foire aux marrons (432€ /2= 216 €) et à la boisson offerte aux pompiers lors du 14 juillet (17 X2€= 34€). Cette demande de subvention s'élève à 250 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à 11 voix pour et 1 contre:

- DECIDE l'attribution d'une subvention globale de 750 € au comité des fêtes.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

## **2018-12-11 QUESTIONS DIVERSES.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Vœux du Maire sont fixés au Vendredi 18 Janvier 2019 à 19 h.

Madame le MAIRE laisse la parole à Mr PÉAUD concernant la publication du bulletin annuel. Celui-ci explique que les dernières relectures sont en cours. Un mail parviendra aux conseillers pour la distribution sous peu.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de 30 millions d'amis concernant la campagne de stérilisation des chats errants. Celle-ci explique que 30 millions d'amis est victime de son succès pour cette opération et limitera son engagement financier sur les prochaines campagnes à 50 % des frais de stérilisation.

Le débat s'engage au sein du Conseil Municipal sur l'opportunité de continuer cette action.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à la majorité:

- DECIDE le renouvellement de la campagne de stérilisation.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

Madame le Maire informe que des devis sont en cours pour l'achat d'un four pour la cantine scolaire. Elle informe également que l'association des parents d'élèves est prête à participer financièrement à l'achat à hauteur de 2 000 €.

Mme BOUSSEAU Elodie explique qu'elle a découvert les changements d'horaires de déchetterie lors de la préparation du bulletin annuel. Elle regrette qu'aucune information supplémentaire n'ait été transmise en mairie. Cela aurait permis la mise en place d'un visuel et d'information plus complète dans le cœur du bulletin.

Mr Christian PEAUD rend compte au Conseil Municipal des problématiques d'humidité sur une maison du centre bourg à St Hilaire. Il rappelle qu'une habitante de St Hilaire a transmis un constat d'huissier en recommandé à la Mairie concernant ces remontées d'humidité qu'elle considère comme la conséquence du nouvel aménagement. Un premier rendez-vous sur site entre la commune, l'habitante et la SPL, maitre d'œuvre de notre projet a eu lieu. Une proposition de travaux supplémentaires en pied de mur nous est parvenue. Après visionnage du constat d'huissier avant le début des travaux d'aménagement de centre bourg de St Hilaire, le conseil municipal constate que le mur de la maison en question est déjà gorgée d'eau. Mr Christian PÉAUD propose qu'une nouvelle rencontre soit organisée avec les partenaires, les huissiers et l'habitante. Le Conseil Municipal valide cette proposition et charge Mr PÉAUD de ce dossier.

Mr PICANT informe que des bidons en fer sont restés à côté de la salle municipale suite à la Ste Barbe.

Mme Patricia SALLÉ informe de difficultés rencontrées face au changement de prestataire de la fourrière animale. En effet, la Communauté de Communes Sud Vendée a dû changer de fourrière et c'est désormais le hameau canin situé à Luçon qui est appelé en cas de chiens en divagation.

La séance est levée à 21h50

Le Maire,  
Danielle TRIGATTI.